

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 496.39-2023 B**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, a adopté le règlement numéro 496.39-2023 B portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.39-2023 B MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE POURSUIVRE LA DENSIFICATION RÉSIDENIELLE AU NIVEAU DU SECTEUR SUD DE LA VILLE**

Le règlement 496.39-2023 B a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 22 février 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard